

Angola

Angola

Objectifs principaux

- Faciliter le rapatriement des Angolais réfugiés en République démocratique du Congo (RDC), en Zambie, en Namibie, en République du Congo, en Afrique du Sud et au Botswana.
- Consolider la réintégration des rapatriés dans leurs communautés.
- Trouver des solutions durables au sort de toutes les personnes réfugiées en Angola.



Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Rapatriés	145 000	60 423
RDC (réfugiés)	12 465	5 000
Demandeurs d'asile	825	480
Autres réfugiés	257	177
Total	158 547	66 080

Total des besoins : 21 321 614 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

L'accord de paix signé en avril 2002 entre le Gouvernement et l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) a ouvert le chemin du retour pour la plupart des quatre millions de personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI) et des quelque 250 000 Angolais réfugiés à l'étranger. Depuis la fin de la guerre civile, l'UNHCR et ses partenaires ont aidé près de 256 420 de ces réfugiés à rentrer chez eux. Environ la moitié d'entre eux a été rapatriée par convois terrestres et par ponts aériens, l'autre moitié s'étant déplacée par ses propres moyens mais ayant reçu l'assistance de l'UNHCR à son arrivée en Angola.

En 2004, l'UNHCR et ses partenaires ont ouvert cinq nouveaux corridors de rapatriement, qui viennent s'ajouter aux quatre déjà existants. Parmi eux figure un pont aérien complexe mis en place avec l'OIM, qui comporte environ 25 vols par semaine. Ces vols effectuent la liaison entre les zones d'installation des réfugiés en Zambie et en Namibie et les villes de Lumbala N'guimbo, dans la province isolée de Moxico, et de Huambo, dans les hauts plateaux plus peuplés du centre du pays.

La paix étant désormais fermement instaurée, l'attention se tourne de plus en plus vers les immenses besoins de développement d'un pays dévasté par trois décennies de conflit. Le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté du Gouvernement angolais, l'Appel interinstitutions pour la transition lancé en 2004 par les Nations Unies et la préparation d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour la période 2005-2008 sont autant de signes du consensus qui se fait jour concernant la marche à suivre.

Contraintes

En 2003, la destruction des ponts, le mauvais état des routes et la présence de mines ont empêché l'UNHCR d'organiser le retour des populations dans 40 pour cent de leurs principaux districts d'origine. Bien que les conditions se soient améliorées à certains endroits, un certain nombre de localités demeurent inaccessibles, en particulier dans le nord de l'Angola. La réfection des routes et le déminage devront être amplifiés et accélérés pour que tous les Angolais réfugiés dans des camps et des zones d'installation des pays limitrophes aient la possibilité de rentrer chez eux en 2005.

Sur le plan économique et social, l'Angola est encore loin d'avoir retrouvé sa solidité. Les efforts de développement limités qui ont été entrepris dans le pays sont principalement axés sur les provinces du Plan Alto, très peuplées et relativement faciles d'accès. Pendant ce temps, dans les provinces frontalières isolées dont sont originaires la plupart des réfugiés, la faiblesse des infrastructures et la relative difficulté d'accès aux services et aux marchés entravent sérieusement la réintégration durable des rapatriés. La présence de mines constitue également un grave obstacle au développement de moyens d'existence durables dans les zones de retour, compte tenu de la dépendance des populations vis-à-vis de la production agricole.

Dans l'enclave pétrolifère du Cabinda, le conflit qui oppose les forces armées angolaises aux rebelles indépendantistes continue d'empêcher le rapatriement organisé des Angolais réfugiés en République du Congo.

Pour les quelque 15 000 réfugiés et demandeurs d'asile présents en Angola, la recherche d'une solution durable est entravée par l'incapacité du Gouvernement à accorder le statut de résident permanent aux réfugiés et un permis de séjour temporaire aux demandeurs d'asile, en dépit des dispositions légales déjà en vigueur.

Stratégie

Protection et solutions

En étroite coordination avec le Gouvernement et d'autres partenaires, l'UNHCR espère aider environ 33 000 réfugiés à rentrer par voie terrestre ou aérienne au cours de l'année 2005. Environ 30 000 autres devraient rentrer spontanément ; parmi eux, l'UNHCR estime à 15 000 le nombre de réfugiés qui bénéficieront de son aide lors de leur arrivée dans le pays.

Les principaux mouvements de rapatriement organisés proviendront de Zambie et de RDC, avec des retours minoritaires en provenance d'Afrique du Sud, de Namibie, du Botswana et éventuellement de République du Congo. Parallèlement à la réouverture de nombreux itinéraires déjà existants, de nouveaux corridors terrestres seront ouverts, reliant la RDC aux provinces d'Uige et de Lunda Norte, au nord de l'Angola. L'UNHCR coopérera étroitement avec la Commission nationale intersectorielle sur le déminage et l'assistance humanitaire (CNIDAH), les forces armées angolaises et d'autres entités afin d'assurer en 2005 le déminage de tous les grands corridors de rapatriement.

La réussite à long terme de l'opération de rapatriement vers l'Angola dépend du développement durable et global des zones de retour, tâche complexe dont les ramifications dépassent clairement le mandat et les ressources de l'UNHCR. En 2005, l'Organisation s'efforcera donc avant tout d'inciter le Gouvernement à assumer un rôle moteur dans la réhabilitation et la reconstruction des zones de retour, avec l'appui d'organismes de développement à plus long terme tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la



Dans le cadre de l'opération de rapatriement librement consenti à partir de la RDC, plus de 100 000 réfugiés angolais ont regagné leur pays depuis 2003. *UNHCR / S. Hopper*

Banque mondiale, la Commission européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

Dans un premier temps, l'UNHCR coopérera avec le Gouvernement et d'autres acteurs pour mettre sur pied le cadre des « 4 R » (Rapatriement, Réintégration, Réhabilitation et Reconstruction) dans les zones de retour. Grâce à ses systèmes d'information géographique (SIG), l'Organisation élaborera des

bases de données détaillées sur les infrastructures sociales. Elle contribuera également à la réintégration des populations lorsqu'il sera nécessaire d'assurer la transition avec les plans du Gouvernement et des agences de développement. Afin de garantir un impact optimal, l'UNHCR concentrera son aide à la réintégration dans les six districts des provinces de Moxico, de Zaïre et d'Uige où se situent le plus grand nombre de rapatriés.



De plus, conformément au cadre des « 4 R », l'UNHCR veillera à ce que des mesures globales de prévention du VIH/SIDA soient mises en œuvre dans les zones de retour. Pour l'heure, le programme national de lutte contre le VIH/SIDA a mis l'accent sur les provinces les plus peuplées, dotées des meilleures infrastructures ; il est toutefois essentiel que ces initiatives soient étendues aux zones de retour.

En 2005, les principales activités de protection de l'UNHCR seront les suivantes : suivi direct du

processus de retour, avec participation à chaque convoi organisé ; visites aux points de passage des frontières (lorsqu'ils sont accessibles) empruntés par les mouvements spontanés ; formations sur les droits des rapatriés à l'intention des agents frontaliers, de la police et des autorités locales ; intervention dans les cas particuliers où ces droits ne sont pas respectés. L'Organisation poursuivra également ses activités de suivi des rapatriés afin d'identifier les besoins les plus urgents en matière de pièces d'identité, de services élémentaires, de sécurité alimentaire, de violence sexuelle ou liée à l'appartenance sexuelle et de résolution des conflits.

En partenariat avec le ministère de la Famille et de la Condition féminine, l'UNHCR dispensera aux autorités et aux organisations communautaires des formations sur la prévention et le traitement des violences sexuelles ou sexistes. L'Organisation apportera également son appui à la campagne gouvernementale de délivrance de pièces d'identité dans les zones de retour. Bien que le Gouvernement reconnaisse le formulaire de rapatriement librement consenti délivré par l'UNHCR comme une pièce d'identification temporaire, la plupart des rapatriés rentrés spontanément ne disposent pas de ce document.

En ce qui concerne les réfugiés, l'UNHCR poursuivra la réorientation de son action, délaissant désormais l'assistance au profit de l'intégration sur place. Dans cette optique, ses activités seront les suivantes : amélioration du partenariat avec le ministère de la Réintégration et des Affaires sociales (MINARS), auquel la gestion des zones d'installation et de la réinstallation des réfugiés a été déléguée ; plaidoyer pour que le statut de résident permanent soit accordé aux réfugiés souhaitant rester en Angola ; renforcement du centre de Luanda afin de promouvoir l'intégration économique et sociale des réfugiés. Parallèlement, l'UNHCR apportera son appui à la Commission pour la reconnaissance du droit d'asile (COREDA) et aux autorités chargées de l'immigration, afin d'accélérer le traitement des demandes d'asile. L'Organisation facilitera en outre le rapatriement individuel des réfugiés au cas par cas, lorsque les conditions qui règnent dans leur zone d'origine le permettront.

Assistance

Le réseau des centres d'accueil de l'UNHCR, qui demeurera opérationnel en 2005, continuera à fournir une assistance initiale aux rapatriés en leur

remettant des vivres, des bâches en plastique, des matériaux de construction, des articles d'hygiène et des couvertures. Cependant, l'UNHCR procédera à la fermeture ou à la réduction de la capacité de plusieurs centres en fonction du nombre de retours attendus. Une formation sur le VIH/SIDA et sur les dangers des mines sera dispensée dans les centres d'accueil et des pièces d'identité seront délivrées à tous les enfants rapatriés. Les rapatriés seront transportés jusqu'au point carrossable le plus proche de leur destination. Enfin, les réfugiés rentrés spontanément continueront à bénéficier d'une aide à leur arrivée en Angola.

Une assistance complémentaire sera offerte aux rapatriés à leur retour dans leurs communautés d'origine. Le PAM fournira des rations alimentaires de base jusqu'à la première récolte. L'UNHCR organisera des cours de portugais pour les enfants rapatriés, des formations pour les auxiliaires de santé, un soutien aux programmes communautaires de lutte contre le VIH/SIDA, des formations professionnelles, le développement des centres d'émancipation féminine ainsi que des ateliers de consolidation de la paix et de résolution des conflits. L'Organisation appuiera la réhabilitation des établissements scolaires, des postes de santé et des points d'eau les plus cruciaux, et veillera à l'approvisionnement en fournitures scolaires et en médicaments de base dans les principales zones de retour. Enfin, l'UNHCR coopérera avec la FAO pour que des semences et des outils soient distribués aux nouveaux rapatriés.

En 2005, les réfugiés présents en Angola ne bénéficieront plus de l'assistance directe de l'UNHCR, à l'exception des demandeurs d'asile récemment arrivés et des individus les plus vulnérables.

Effet escompté

L'UNHCR s'attend à ce que tous les Angolais réfugiés dans des camps et des zones d'installation aient la possibilité de regagner leur pays dans la sécurité et la dignité au cours de l'année 2005. C'est pourquoi aucun rapatriement organisé n'est prévu pour cette population au-delà de 2005, sauf à destination de Cabinda. Les pourparlers se poursuivront entre l'UNHCR et les gouvernements concernés concernant l'aide au rapatriement des réfugiés s'étant spontanément installés dans les pays limitrophes.

D'ici la fin 2005, l'UNHCR prévoit une progression significative de l'implication du Gouvernement et des acteurs du développement dans les efforts de réintégration déployés dans les zones de retour, conformément au cadre des « 4 R ». Néanmoins, une présence de l'UNHCR, certes réduite, devrait encore être nécessaire en 2006 pour consolider la transition entre rapatriement et réintégration, en particulier dans le domaine de la défense de la cause, de la coordination et du suivi.

Compte tenu de l'instabilité qui continue à régner en RDC et dans d'autres régions d'Afrique, l'UNHCR devra également demeurer impliqué dans la recherche de solutions durables au sort des étrangers réfugiés en Angola et dans le renforcement des capacités de protection du Gouvernement angolais.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2005, l'UNHCR emploiera 126 personnes en Angola : 30 fonctionnaires internationaux (dont deux administrateurs auxiliaires) et 96 collaborateurs nationaux. La gestion des activités sera assurée par la délégation de Luanda, avec l'appui de deux sous-délégations, de six bureaux extérieurs et deux antennes.

Coordination

Les opérations de l'UNHCR seront mises en œuvre en étroite coordination avec le MINARS et d'autres institutions nationales et provinciales compétentes. L'Organisation élargira également ses alliances, en particulier dans les secteurs de la réintégration, avec le Gouvernement, les autres institutions des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les ONG présentes dans les provinces frontalières. L'UNHCR continuera à participer activement aux forums de l'UNDAF et du Document stratégique sur la réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux commissions provinciales chargées de faciliter le processus de réintégration, afin de veiller à ce que les besoins des zones de retour soient pleinement pris en compte dans les plans de développement nationaux et provinciaux.

Bureaux

Luanda

Camaxilo
Cazombo
Huambo
Luau
Luena
Lumbala N'guimbo
Malange
Maquela do Zombo
Mbanza Congo
Menongue

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Commission nationale intersectorielle pour le déminage et l'assistance humanitaire (CNIDAH)
Commission pour la reconnaissance du droit d'asile (COREDA)
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Famille et de la Condition féminine
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé
Ministère des Affaires sociales et de la Réintégration
Ministère des Travaux publics

ONG

Atlas Logistique
Caritas
Conseil norvégien pour les réfugiés
Dom Bosco
Fédération luthérienne mondiale
Medair
OXFAM (GBR)
Save the Children (USA)
Service jésuite des réfugiés

Autres

FAO
OIM
PAM
UNICEF
VNU

Angola

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	6 214 248
Abris / autres infrastructures	870 000
Activités génératrices de revenus	500 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 377 770
Assainissement	120 000
Assistance juridique	1 360 000
Besoins domestiques	380 000
Eau	895 000
Education	1 755 000
Production vivrière	500 000
Santé	1 495 000
Services communautaires	1 103 307
Transport / logistique	1 000 000
Total des opérations	17 570 325
Appui au programme	3 751 289
Total	21 321 614